



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Élu(e) à la culture, au patrimoine
ou à l'urbanisme :
la DRAC Nouvelle-Aquitaine
accompagne votre ambition
culturelle

La culture est un formidable levier de transformation.

Elle agit directement sur l'attractivité de votre commune, son développement touristique, la réussite scolaire des enfants ou la solidité du lien social entre vos administrés.

Pour vous qui êtes convaincus de cela, nos services peuvent vous aider à transformer vos idées en projets concrets, sécurisés et, le cas échéant, cofinancés.

Une compétence partagée et des responsabilités précises

Depuis la loi NOTRe, la culture est une compétence partagée entre les communes, les groupements de communes, les départements, les régions et l'État.

Si son exercice est libre, il implique néanmoins des obligations de service public.



La gestion des bibliothèques, des archives, des musées de France ou des monuments protégés, par exemple, répond à des cadres législatifs et réglementaires précis dont vous êtes garant.

Entre enjeux de rayonnement, cadre règlementaire et contraintes budgétaires, la DRAC vous aide à y voir plus clair.

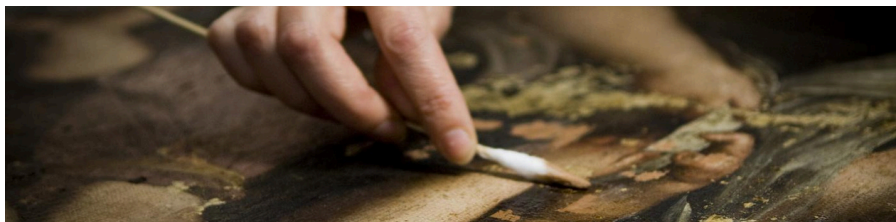


Quel diagnostic culturel pour votre territoire?

Mon patrimoine et mes espaces protégés

Le patrimoine de votre commune est un atout et une responsabilité

| Question à se poser | Pourquoi est-ce important ? | Votre interlocuteur à la DRAC |
|--|---|---|
| Ma commune compte-t-elle des biens ou édifices protégés au titre des monuments historiques ? | Cette protection vient reconnaître l'intérêt patrimonial supérieur. Toute modification d'un monument ou d'un bien protégé nécessite une autorisation préalable | CRMH (Conservation régionale des monuments historiques) ou UDAP/ ABF (architectes des Bâtiments de France). |
| Ma commune comporte-t-elle des espaces protégés (site patrimonial remarquable ou abords de monuments historiques) ? | Cela impacte toutes les autorisations d'urbanisme (façades, toitures, huisseries, devantures) dans le périmètre. | UDAP (pour l'avis conforme de l'ABF). |
| Ai-je des projets de travaux de voirie ou d'aménagement de plus de 3ha ? | Probabilité de découvertes archéologiques pouvant bloquer le chantier si elles ne sont pas anticipées. Vous pouvez connaître en amont le degré de sensibilité archéologique du terrain. | SRA (Service régional de l'Archéologie). |



Mes équipements et services publics

La culture, c'est aussi un service public de proximité

| Question à se poser | Pourquoi est-ce important ? | Votre interlocuteur à la DRAC |
|---|---|-------------------------------|
| Ai-je une bibliothèque ou une médiathèque ? | Premier lieu culturel de la commune. Vous pouvez bénéficier d'aides à l'équipement et à l'extension d'horaires pour améliorer le service au public. | Conseiller Livre et Lecture |
| Ai-je un musée (ou une collection) ? | L'appellation « Musée de France » impose des normes et donne droit à des aides d'État. | Conseiller Musées |
| Qu'en est-il des archives communales ? | Obligation légale de conservation et de sécurité des documents publics. | Conseiller Livre et lecture |
| Ai-je une salle de spectacle ou un lieu de diffusion ? | La DRAC peut vous conseiller et vous soutenir | Conseiller Spectacle vivant |
| Ai-je une école de musique, de danse, de théâtre ? | L'enseignement artistique est un levier majeur de cohésion sociale. | Conseiller Musique |

Mes acteurs et mes administrés

C'est ici que se joue le « vivre-ensemble ».

| Question à se poser | Pourquoi est-ce important ? | Votre interlocuteur à la DRAC |
|---|---|--|
| Combien d'enfants bénéficient d'un projet artistique à l'école ? | L'objectif national est le 100% EAC : tous les enfants bénéficient d'un projet d'éducation artistique et culturelle chaque année. | Conseiller Action culturelle et territoriale |
| Quelles sont les associations culturelles, les artistes ou les compagnies phares ? | Ils animent le territoire. Certaines peuvent être conventionnés ou soutenus au projet par l'État. | Conseiller Spectacle vivant ou Arts visuels |
| Existe-t-il des zones dépourvues d'offre culturelle (Quartiers prioritaires, zones rurales)? | La DRAC aide au déploiement de dispositifs de proximité (ex : résidences de création) pour irriguer votre territoire. | Conseiller Action culturelle et territoriale |



La DRAC, un partenaire stratégique dès le début de votre mandat

- **Ingénierie et conseil** : nous vous guidons dans la structuration de vos projets culturels, qu'il s'agisse de transformer une friche en tiers-lieu ou de restaurer votre patrimoine bâti ;
- **Valorisation Territoriale** : La DRAC vous aide à promouvoir vos atouts culturels et à fédérer les acteurs locaux autour de l'éducation artistique (notamment via les CTEAC).
- **Revitalisation Urbaine** : Partenaires des programmes Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville, nous soutenons la modernisation de vos bibliothèques pour en faire de véritables 3^e lieux de vie et d'échange.
- **À noter** : Notre accompagnement se concentre sur les projets structurants à l'échelle régionale. À ce titre, ne relèvent pas de notre périmètre (liste non exhaustive) : le gala annuel d'une association locale, l'achat de matériel courant pour une salle des fêtes ou le recrutement de vos animateurs culturels.

Ce kit est une entrée en matière.

Scannez le QR code pour accéder à notre offre de service complète, votre annuaire personnalisé et au glossaire des politiques culturelles.

